

Présentation du site du vallon de Fontenelay

Situation géographique :

Situé entre Gy et Audeux, sur les communes de Bucey-lès-Gy et de Montboillon, dans le sud de la Haute-Saône, le vallon de Fontenelay est inclus dans les Monts de Gy, au sud-est de la région naturelle des plateaux calcaires de Haute-Saône.

La place du site dans le réseau des espaces naturels protégés :

Le territoire de la future réserve naturelle (près de 42 ha) est situé au sein de la ZNIEFF de type I n° 01580009 « vallon de Fontenelay » (183 ha) majoritairement constituée des pentes boisées en amont du vallon et inclut également des terrains agricoles de fond de vallon. Le site est également inclus dans la ZNIEFF de type II n° 01580000 « Monts de Gy ».

Le site est classé en réserve de chasse.

L'un des intérêts majeurs du site réside dans la présence d'habitats rares et originaux en Haute-Saône et son classement en réserve naturelle régionale permettrait d'insérer le site en tant que zone nodale dans le réseau de pelouses des Monts de Gy.

Le statut foncier :

Le territoire de près de 42 hectares s'étend sur les propriétés de la fédération régionale Franche-Comté Nature Environnement acquises en 1987.

La gestion :

Le gestionnaire :

Depuis 2006, le propriétaire Franche-Comté Nature Environnement, a confié, par voie de convention, la gestion des zones ouvertes du site au Conservatoire régional des espaces naturels. Le site bénéficie d'un conservateur bénévole qui est également conservateur de la réserve naturelle nationale du Sabot de Frotey-les-Vesoul.

Les zones forestières du site sont gérées par l'Office national des forêts (ONF), en convention avec le propriétaire Franche-Comté Nature Environnement.

Le Comité consultatif :

Après délibération du Conseil régional de Franche-Comté sur le classement du vallon de Fontenelay en Réserve Naturelle Régionale (RNR), un arrêté de la Présidente du Conseil régional instituera un Comité consultatif de gestion de la RNR.

Le Conseil scientifique :

Après délibération du Conseil régional de Franche-Comté sur le classement du vallon de Fontenelay en Réserve Naturelle Régionale (RNR), un arrêté de la Présidente du Conseil régional instituera un Conseil scientifique de la Réserve naturelle régionale.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pourra être désigné comme Conseil Scientifique de la Réserve naturelle régionale.

Les données naturalistes illustrant l'intérêt scientifique du site :

Situé au cœur d'un vaste massif forestier (Grands bois de Bucey, de Gy, de Gézier et de Montboillon), le site est constitué de parcelles boisées, de prairies, de pelouses marnicoles et d'un bas-marais.

La juxtaposition en mosaïque de milieux semi-ouverts secs ou humides au sein des boisements confère à ce site une grande originalité.

Jouxtant de vastes forêts feuillues, les milieux naturels du vallon de Fontenelay sont essentiellement composés de pelouses marnicoles, de forêts et d'un ruisseau karstique de qualité globale élevée. Au sein des « Monts de Gy », ces pelouses marnicoles forment un contraste étonnant et un complément écologique exceptionnel avec les pelouses calcicoles environnantes (deux pelouses en ZNIEFF de type I à proximité).

Les pelouses sèches calcaires, incluant les pelouses marnicoles du vallon de Fontenelay, présente un intérêt de niveau européen au titre de la directive habitat, au même titre que le bas-marais neutro-alcalin. Avec environ 20 espèces recensées (dont 2 protégées régionales), c'est un site d'orchidées remarquable.

Malgré l'absence d'un inventaire complet, le site présente un intérêt entomologique important notamment par la présence d'un papillon rare et menacé (le damier de la succise).

La présence de l'écrevisse à pattes blanches (crustacé d'intérêt communautaire et protégé au niveau national), témoigne du bon état de conservation du ruisseau des Merles sur le vallon de Fontenelay. Il est à noter également la présence du sonneur à ventre jaune, amphibien d'intérêt communautaire en Europe, dans les gouilles du ruisseau, et le lucane cerf-volant lié à la gestion écologique de certaines parcelles forestières.

Ont notamment été relevées :

- plus de 165 espèces floristiques, dont 20 espèces d'orchidées
- 57 espèces d'oiseaux,
- 12 espèces de reptiles, amphibiens et poissons,

Les usages :

Les principaux usages sur le site du vallon de Fontenelay sont l'agriculture, le pâturage, les activités forestières et la pêche.

L'ouverture au public :

Quelques visites et animations pédagogiques sont organisées sur les pelouses et le bas-marais notamment par l'Office de tourisme des Monts de Gy.

Les atteintes et menaces identifiées sur le site :

Un certain nombre de facteurs sont susceptibles de présenter des menaces sur le vallon de Fontenelay. Une gestion appropriée des milieux naturels est un gage du maintien de la valeur patrimoniale du site.

Ces menaces sont les suivantes :

- fermeture des milieux ouverts (notamment colonisation des pelouses par le pin sylvestre),
- évolution et intensification des cultures et pratiques agricoles,
- évolution de l'exploitation forestière,
- braconnage et alevinages d'écrevisses ou de poissons exotiques.

La durée du classement :

Il est proposé au Conseil régional, une durée de classement de dix ans.

Cette durée paraît appropriée car elle correspond à la durée de deux plans de gestion.

Elle pourrait être renouvelée par tacite reconduction.